

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



LRAR JU823472172BR

20200930\_ELO\_ICAMDAAD---FR-MEAE-  
Consulat-BR-RJ\_Nouvelles-explications-  
pour-diminuer-difficultés-consulaires-  
demande-accompagnement-administratif

## Monsieur le Consul Général Consulat Général de France

Avenida Presidente Antônio Carlos, 58  
20020-010 RIO DE JANEIRO, RJ  
Brésil

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

## **Nouvelles explications approfondies pour diminuer les difficultés consulaires relatives à ma demande d'accompagnement administratif**

*Copie par courriel : MEAE/FAE/SFE/MASAS*

Rio de Janeiro, le 30 septembre 2020

Monsieur le Consul Général

Je suis désolé pour les désagréments collatéraux aux supplices administratifs que je n'ai jamais demandés, qui apparemment résultent surtout d'insuffisances (ou d'asymétrie) dans la communication.

Même si, à mon avis, les aspects "ennuyeux" (simplement lire des lettres) affectant vos services ne sont vraiment rien à côté des décennies de "tortures administratives" qui sont les miennes, j'imagine que l'Administration est peu habituée à endurer des calvaires elle-même puisqu'elle est plutôt du côté de ceux qui les créent - même involontairement - et puisque le simple "fait du prince" lui permet d'arranger les choses à sa guise lorsque cela lui sert (comme

couvrir des fonctionnaires fautifs, ignorer des demandes légitimes d'usagers quand c'est trop difficile, etc).

En outre, comme déjà dit, être muté à Rio de Janeiro n'est certainement pas une mesure disciplinaire et on peut supposer que les personnels ici sont particulièrement méritants, ce qui doit être respecté ; donc quand on veut la justice on la veut pour tout le monde : pour les victimes des décisions administratives erronées (et des coupables obstinations subséquentes), mais aussi pour les fonctionnaires qui n'en sont pas responsables.

Cependant, je n'ai pas de baguette magique et je fais ce que je peux. Je ne vois pas comment essayer de me défendre en restant coi et tapi dans un trou, et pour l'instant mon "interlocuteur" c'est vous (à défaut d'en identifier un autre plus approprié le cas échéant), et il en faut bien au moins un pour que le supplice ne soit pas intégral, comme déjà expliqué (vertige torturant de la "division par zéro" de l'absence d'interlocuteur).

J'aimerais donc faire mon possible, de manière encore plus approfondie avec cette lettre, pour diminuer les difficultés que votre Consulat semble éprouver pour aborder ma situation, qui est certainement inhabituelle et complexe ou difficile à appréhender pour vous puisque :

- **1.1- Je suis autiste**, même "léger", or – pour dire les choses simplement - la "vision autistique" du monde (concrète et naturelle) est diamétralement opposée à la "vision administrative" (abstraite et déshumanisée), ce qui ne peut que nuire à la compréhension de mes tentatives d'explications ;
- **1.2- Je suis officiellement demandeur d'asile au Brésil**, ce qui évidemment complique les choses sur le plan administratif (et peut-être aussi avec un éventuel "risque" d'aggravation au niveau "politique" dans le futur, qui semble négligeable pour l'instant) ;
- **1.3- Mes litiges sont tous avec l'Administration française**, et l'un des plus importants est dû à votre Ministère (depuis le 24/06/2002), ce qui évidemment peut difficilement vous encourager pour m'aider à me défendre contre ces erreurs et injustices administratives ;
- **1.4-** Malgré tous mes efforts de politesse, de "diplomatie" et de patience (bientôt 4 années de tentatives - dont une longue période de silence prudent - pour obtenir de l'aide administrative de votre Consulat), il demeure certainement perceptible que **je suis "irrité"** par l'Administration française en général (et on le serait à moins, vu toute cette torture interminable, injuste, inutile et insensée), ce qui peut rendre parfois certaines de mes communications un peu "abruptes", ce dont je suis désolé mais je fais de mon mieux, et ce d'autant plus que j'ai très bien compris maintenant que tous les

supplices dont je parle ne seraient jamais arrivés sans le "froissements" de fonctionnaires français (et il serait même possible de le prouver) ;

- **1.5- Je ne peux plus me déplacer pour aller dans des locaux administratifs français, ni effectuer aucune démarche ou discussion avec l'Administration française autrement que par écrit** (pour ces deux points, la liste des justifications serait très riche et le lecteur trouverait encore que mes lettres sont "trop longues", donc si cela est un obstacle pour vous ou revêt une importance particulière, il suffit de me le faire savoir pour que je vous envoie les explications à ce sujet).

Tout cela fait beaucoup de difficultés, mais je ne sais pas ce que je peux y faire. C'est notamment pour cela que je demande de l'assistance administrative.

En fait, au lieu de se "désoler" et d'invoquer son impuissance, l'Administration française pourrait résoudre tous mes problèmes (et ceux de tant d'autres de ses victimes) d'un claquement de doigts par supplice, mais cela l'obligerait à reconnaître que des fonctionnaires ont "dysfonctionné", ce dont visiblement elle est incapable : tout le problème est là. C'est très absurde (et indigne de la France) puisque malgré tous leurs privilèges les fonctionnaires sont tout de même des êtres humains qui font des erreurs, mais ce système - celui où vous avez choisi de travailler - est ainsi fait ; si vous acceptez de vous soumettre à cette absurde injustice, cela vous regarde, mais on ne peut pas reprocher à l'usager de s'y opposer et de vouloir tout faire pour s'en défendre.

Le MEAE dit bien que votre Consulat peut m'aider en matière d'assistance administrative, donc au vu des mes très très nombreuses recherches d'aide depuis des années, je suis obligé de continuer méthodiquement, presque "par élimination". Ici c'est avec vous. Si demain on me fait savoir (officiellement) que je dois traiter (à distance et par écrit) avec un autre "interlocuteur de l'Administration" (qui, donc, ne serait plus le Consulat), alors c'est ce que je ferai (en "épuisant" un par un chacun des rarissimes chemins proposés jusqu'à trouver les solutions aux "tortures" (*ou la preuve que la France n'en propose pas, ce qui peut-être ira alourdir encore un peu plus des dossiers au niveau de l'Europe, de l'ONU, ou pourquoi pas des demandes de sanctions internationales à voir plus tard*)), et donc vous serez "libérés" de mes problèmes.

En attendant, compte tenu :

- **2.1-** de la **lettre ministérielle de confirmation** du 22 octobre 2019 par M. Marfaing ;
- **2.2-** du fait qu'**il n'y a jamais eu de tentative pour aborder concrètement** (et avec moi), mes démarches administratives, par exemple en commençant par en sélectionner déjà au moins une (puisque ma "liste de points" en mode brouillon n'a jamais été suivie de réactions ni écrites ni même verbales (*à part l'erreur classique consistant à faire contacter le ministère de l'intérieur, en ignorant comme toujours mes avertissements à*

ce sujet sur l'inutilité, l'agacement et la rétorsion prévisibles)), ce qui ne permet pas d'avoir la preuve qu'il serait "impossible" de s'en occuper (ou au moins d'essayer) ni donc que le Consulat ne serait "pas compétent" ;

- **2.3-** du fait que **la représentation et la conviction consulaires relatives à mes attentes reste – à défaut de plus de détails – dans le registre de l'opinion individuelle**, ou même de l'impression, ce qui – pardon – ne semble pas suffisamment concret pour apporter la preuve de l'impossibilité ou de la non-compétence (*or à mon humble avis des vérifications et leur exposé sembleraient s'imposer quand on voit que je cherche en vain depuis tant d'années, ce qui place maintenant l'ensemble de la problématique à un niveau, je crois, nettement plus haut que celui de la notion des "je pense que" sans étayement solide – qui d'ailleurs est précisément celle qui est à la base de mes supplices : hospitalisation d'office erronée, arbitraire, injuste et jamais justifiée ; refus de visa erronés, arbitraires, injustes et jamais justifiés, classement sans suite préfectoral erroné, arbitraire, injuste et jamais justifié, ce qui fait qu'au bout de 26 ans de répétition des mêmes scénarios erronés, arbitraires, injustes et jamais justifiés, une certaine circonspection et un certain nombre de précautions devraient pourtant s'imposer de la part de l'Administration, à défaut desquelles on aurait encore une nouvelle preuve que "je parle à des murs" et que "les fonctionnaires croient toujours mieux savoir, sans besoin de vérifier", ce qui évidemment aggraverait encore un plus le désespoir et la torture, surtout quand tout est expliqué et démontré clairement mais que cela ne change rien à la politique du "pot de fer contre le pot de terre"*),
- **2.4-** du fait que **de toutes façons "mes attentes" sont multiples**, et si j'entends bien que le Consulat n'a évidemment pas pour vocation de fournir une assistance "spécialisée autisme", en revanche
  - **2.4.1-** il pourrait au moins m'assister ou **m'accompagner dans les démarches administratives visant trouver une telle assistance, SI elle s'impose**,
    - **2.4.1.1-** y-compris, à l'avance, pour l'éventuel cas où je reviendrais en France (principalement pour recourir - d'après votre point de vue - à une "structure spécialisée" ou un "organisme dédié"), faute de quoi, sans préparation et sans même savoir si une telle assistance me serait effectivement accessible en France, un tel projet paraît particulièrement inconsideré (et ce nonobstant les diverses incompatibilités, obstacles, inutilités ou dangers listés plus loin),
    - **2.4.1.2-** y-compris dans le cas où cette assistance existerait bien en France, me serait ouverte, et me serait accessible à distance (comme je le demande avec vous),
    - **2.4.1.3-** y-compris au cas où - malgré tous mes efforts (dûment appuyés par ceux de l'Administration française, ici, celle concernant les "Français de l'étranger") – **il serait clairement avéré que cette assistance**

**spécialisée n'existe pas ou qu'elle m'est refusée** (comme cela est déjà arrivé), **auquel cas j'imagine qu'il faudrait m'aider à effectuer je ne sais quelles démarches** (Tribunal Administratif, Conseil d'Etat ?...), ou m'aider à débloquer cette situation de refus (*ce qui est infiniment moins difficile quand on est "accompagné par l'Administration" que "seul contre l'Administration"*) ;

- **2.4.2-** il pourrait aussi **prendre attache avec les services étatiques d'appui aux fonctionnaires en difficulté "dans une situation de handicap d'un usager"**, dont on peut espérer qu'ils existent dans la "cinquième puissance mondiale" ;
- **2.4.3-** il pourrait, enfin, également **m'accompagner pour mes autres démarches administratives, c'est-à-dire leur majorité**, qui d'ailleurs pourraient toutes jouir efficacement d'un tel accompagnement administratif "ordinaire" sans même besoin d'aucune "assistance spécialisée" (ni pour moi ni pour vous) si les notions d'accessibilité universelle et d'aménagements raisonnables étaient dûment mises en œuvre partout où la CDPH doit être appliquée (donc, en quelque sorte, à double titre dans votre Consulat, qui relève de la législation française mais qui doit aussi respecter les lois du Brésil, pays ayant lui aussi ratifié cette Convention internationale),

je ne vois pas comment je pourrais aboutir aux mêmes conclusions que vous concernant une supposée impossibilité (ou non-compétence) pour m'aider, et donc vous me voyez navré de ne vraiment pas savoir quoi faire d'autre que de continuer encore à espérer que vous voudrez bien envisager de commencer à essayer de m'aider comme prévu il y a presque un an, uniquement sur les démarches "administratives" (peut-être en commençant avec une, puis une autre etc.), et de bien vouloir trouver ci-après quelques explications et éclaircissements supplémentaires relatifs aux malentendus les plus récents (de septembre 2020).

**A propos de malentendus, je tiens à préciser qu'il peut être très difficile de comprendre mes demandes sans me poser des questions sur celles-ci (c'est-à-dire sans dialogue), or je ne vois aucune demande de précisions de votre part.**

Par exemple, lorsque je faisais partie du Groupe de Pilotage pour l'élaboration de la Recommandation de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM pour les autistes adultes, après chaque entretien et chaque communication écrite de ma part (parfois de plus de 50 pages), la responsable du handicap de l'ANESM me posait des questions sur les points qu'elle avait mal compris (et il y en avait toujours), suite à quoi elle rédigeait une sorte de synthèse qu'elle soumettait à mes corrections, ce qui permettait de mesurer le "différentiel" (assez important) entre ce que j'expliquais et ce qui était compris, et ce qui permettait donc de le réduire au mieux, le tout dans l'intérêt général.

Or ici avec le Consulat, et pardon de vous le dire, c'est un peu le contraire qui se passe.

De plus, sans explications complémentaires et sans corrections, cette haute responsable spécialiste du handicap (dont "psycho-social") comprenait "véritablement" à peine plus de la moitié de ce que je disais (qui était certes assez difficile puisque je parlais d'autisme) : dans ces conditions, il semble extrêmement improbable que le personnel de votre Ministère, aussi vaillant, intelligent et bienveillant qu'il soit, puisse comprendre "mes attentes" sans poser de questions pour vérifier et

préciser celles-ci, et ce au point de "statuer", comme toujours au détriment de l'utilisateur (comme dans les "supplices" dont je parle tout le temps), et d'ailleurs sans même fournir le moindre signe qu'un effort d'aménagement ou de compréhension aurait au moins été tenté.

Voici donc ci-dessous les principaux points qui me semblent nécessiter des explications supplémentaires.

Cependant, vous me pardonneriez très facilement de ne les évoquer que très rapidement, car toutes ces lettres et explications sempiternelles me prennent énormément de temps et cela nuit donc à mes efforts pour défendre notre cause (l'autisme), qui m'occupent quasiment du lever au coucher chaque jour – et où, quand il s'agit de la France, là encore ces efforts consistent à lutter contre l'Administration française (particulièrement fautive en matière d'autisme, et de handicap en général, ce qui n'est hélas plus à démontrer).

Le mépris étatique français pour les personnes handicapées et pour la CDPH est flagrant (d'ailleurs, c'est avec 4 années de retard que l'Etat français a rendu son rapport initial, en 2016), et il faut comprendre que, pour en revenir à mon cas ici avec vous, ce que vous considérez peut-être comme la situation d'une sorte d'illuminé aigri n'est rien d'autre qu'une illustration individuelle (certes un peu exotique) du "cas général" concernant les citoyens français handicapés, victimes de l'idée ignoble - mais bien ancrée en France - selon laquelle il faudrait qu'ils aillent dans "des endroits faits pour eux".

### **3.1- La représentation que le Consulat se fait de "mes attentes"**

Il n'y a pas vraiment de dialogue donc je ne sais pas précisément comment le Consulat se représente "mes attentes".

Je ne peux que prendre note du fait que le Consulat me dit ne pas être compétent pour ce qu'il pense être "mes attentes" (non précisées), et que par ailleurs il me rappelle être disponible pour les démarches de sa compétence.

Ce qui fait que, sans définir précisément les contours de mes diverses "attentes", il est difficile de savoir si elles entrent ou non dans le domaine de compétence.

C'est pourquoi j'essaie de préciser les dits contours plus bas (en 3.5).

### **3.2- Le concept de l'utilité ou de la nécessité d'un retour en France**

Ici les incompatibilités, les inutilités, les problèmes et même les dangers (pour ma liberté) sont tellement nombreux que cette "idée" (*initialement imaginée par M. Bocquet-Dumont en janvier 2016 puis abandonnée quand il a "compris"*) est l'un des principaux obstacles qui m'avaient empêché de répondre tout de suite.

J'avais donc pris des notes, mais il y a tellement de choses que je n'ai pas le temps (ni l'énergie) pour rédiger cela correctement à partir des notes.

Vous les trouverez (éventuellement) plus bas en vert, et normalement elles sont compréhensibles (et plus rapides à lire que des phrases élaborées et détaillées).

### 3.3- Prise en compte des handicaps

Il semble qu'il y ait un défaut de prise en compte du handicap.

Les aménagements, ce n'est pas qu'une question d'ascenseurs ou de braille.

Mais comme je passe plusieurs heures par jour sur ce sujet (surtout en ce moment avec la préparation de notre rapport au Comité CDPH de l'ONU à propos des violations de la Convention par l'Etat français), je suis épuisé et je ne trouve pas la force pour donner tous les détails nécessaires ici juste pour un "cas individuel" (même si c'est le mien).

Je parle un peu de ce problème dans la présente lettre, et ici les concepts importants sont :

- Accessibilité universelle
- Aménagements raisonnables
- Haut fonctionnaire ministériel au handicap : l'avez-vous consulté ?  
*(Pour votre information, au MEAE il s'agit de M. Yves Delaunay, qui remplace depuis peu M. Jean-Michel Marlaud.  
Je ne le connais pas, et si c'est "comme d'habitude" il se pourrait qu'il soit assez désemparé en matière d'autisme ou face à une telle situation, mais malgré tout "il faut essayer de faire au mieux avec ce qu'on a", avec ce qui s'éloigne le moins du nécessaire.)*
- Et je rajouterai (*bien que – à ma connaissance, qui n'est pas exhaustive - ce ne soit pas vraiment explicite dans la CDPH ni dans ses Observations générales*) :  
réciprocité et équité dans les adaptations et les efforts

### 3.4- Impossibilité de déplacement et de discussions volatiles (verbales)

Je crois avoir exposé cela dans divers écrits récents (et dans mes notes en vert plus loin), mais si ce n'est pas suffisant, il convient (comme pour tout le reste) de m'en informer et j'essayerai d'expliquer au mieux.

### 3.5- Les démarches administratives pour lesquelles je demande de l'aide

En bleu ci-dessous, un rappel de ma liste initiale envoyée par courriel le 24/01/2020 (et ultérieurement) :

[ICAMDAAD\\_ConsulatFrance-BR-RJ Sommaire des difficultés administratives](#)

[Boîte de réception](#)



Eric LUCAS <\*\*\*@gmail.com>

24 janv. 2020

01:33

À DECOSTER, \*\*\*

Bonjour Madame

Ci-dessous, la petite liste "sommaire", écrite rapidement, pour servir de base. (...)  
Ce n'est pas très explicite, mais la dernière fois que j'ai essayé de résumer ma situation (pour le Brésil), ça faisait 340 pages, sans même pouvoir ajouter les pièces (lettres, emails) pour cause d'épuisement.

Il faut faire cesser ces cauchemars. Je n'ai pas d'autres choix que d'essayer, jusqu'à ma mort.  
Grâce à la France. Totalement injuste absurde.

Merci.

-----

Liste résumée (et non-explicite) de mes besoins pour faire cesser la torture administrative française, pour le Consulat de France à Rio

1/ ICAIRASV (Injustices et cauchemar administratifs imposés dans la relation avec mon ami soutien de vie)

1a/ ICAIRASV-Visa

- > Que faire ?
- > Que faire pour obtenir enfin justice ????????
- > Qui peut m'aider ?
- > Plainte ONU et Europe ? Ou quoi ?
- > Comment obtenir traitement et réponses décentes du DdD ?
- > Demande de réparation de préjudice ?

1b/ ICAIRASV-Résidence

- > Que faire pour ce que cauchemar cesse enfin ??????????????
- > Que faire pour obtenir enfin justice ??????? (cf. nombreuses erreurs et fautes adm., accord bi-national et discrimination, absence totale de prise en compte de l'autisme etc.)
- > Comment trouver un interlocuteur adm. ? Qui ??????????????
- > Qui peut m'aider ?
- > Plainte ONU et Europe ? Ou quoi ?
- > Comment obtenir traitement et réponses décentes du DdD ?

2/ ICSMA (Injustice et cauchemar de la séquestration médico-administrative)

- > Que faire ?
- > Que faire pour obtenir enfin justice ?

—> Comment trouver un interlocuteur adm. ? Qui ????????????

—> Qui peut m'aider ?

—> Plainte ONU et Europe ? Ou quoi ?

—> Comment obtenir traitement et réponses décentes du DdD ?

—> Demande de réparation de préjudice ? (15 mois de séquestration illégale)

3/ ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

—> Besoin d'assistance socio-administrative (Consulat ?)

—> Besoin d'Assistance Socio Administrative Adaptée à l'Autisme et Accessible (AS4A) si retour en France

—> Besoin de comprendre en quoi "je ne relève pas du SAVS"

—> Où est l'aide prévue par la loi pour les autistes et pour les personnes handicapées ?

—> Besoin de protection contre le risque de séquestration médicale si retour en France

—> Besoin d'assistance à la communication (et d'assistance tout court) pour mes activités associatives (presque toutes dirigées en relation avec les pouvoirs publics fr.)

—> Besoin d'assistance pour régler les problèmes socio-administratifs relatifs à ma maison

—> Besoin d'aide pour obtenir réponses promises par le Tribunal de Cayenne (entre autres...)

—> Besoin d'aide au sujet du mutisme administratif : comment faire pour réduire ce problème ?

Maintenant, une tentative pour montrer que cette "liste sommaire" relève bien (en très grande partie) d'une **demande d'accompagnement administratif** :

- 3.5.1- Demande d'aide pour savoir comment mettre fin aux injustices administratives qui me sont infligées depuis 1994, 2002 et 2014
- 3.5.2- Demande d'aide pour appliquer les mesures nécessaires au point précédent (si on les trouve)
- 3.5.3- Demande d'aide pour trouver qui sont les interlocuteurs administratifs appropriés pour ces divers problèmes et démarches si ce n'est pas le Consulat (*Rappel : Sans interlocuteur ou destinataire pour faire mes demandes de fin de supplice, il n'y a absolument aucune chance qu'elles puissent prospérer (et la torture est complète). Pardon de devoir rappeler de telles évidences.*)
- 3.5.4- Demande d'aide pour réduire le problème du mutisme administratif français nuisant à mes demandes de fin d'injustices
- 3.5.5- Demande d'aide pour trouver comment obtenir réponses et assistance du Défenseur des Droits

- 3.5.6- Demande d'aide pour régler diverses difficultés administratives précises (maison, tribunal de Cayenne, comment trouver de l'aide humaine étatique pour asso d'autistes etc.)
- 3.5.7- Demandes auprès de l'Administration française pour trouver comment être protégé du risque (hélas patent) d'hospitalisation abusive sous la contrainte existant en France à tout moment à la moindre "vexation suivie de caprice" médico-administrative (ce qui nuit à ma liberté d'aller et venir et à ma liberté d'agir, et ce qui contrevient – comme le reste – à la CDPH)  
*(Même si l'idée de vouloir se protéger des hospitalisations arbitraires et du pouvoir outrecuidant des médecins publics peut sembler naïve et incorrecte en France, j'ai tout de même le droit de me défendre, surtout contre un péril que je ne connais que trop bien.)*
- 3.5.8- Demande d'aide pour trouver assistance au niveau européen (ou autre international) s'il devient totalement évident, sans plus aucune chance de résolution humaine et juste, que l'assistance est introuvable auprès de l'Administration française *(et ce, sans passer encore vingt ans à chercher ce fichu Graal)*

Note : On voit bien que déjà dans mon courriel de janvier il y avait une distinction très nette entre l'assistance administrative et l'assistance "spécialisée", et il convient de mentionner l'importance de la conjonction "si" dans ce paragraphe :

"—> [Besoin d'Assistance Socio Administrative Adaptée à l'Autisme et Accessible \(AS4A\) si retour en France](#)".

Dans l'espoir que ces clarifications *(complétées par les notes en vert à voir plus bas)* permettront de réduire les malentendus, je vous remercie encore pour les efforts et la patience du personnel du Consulat malgré tout, je suis désolé pour tous les désagréments inhérents à ces supplices administratifs, j'espère que vous pourrez commencer à apporter des débuts de réponses ou de pistes pour l'avancement de chacune des "démarches administratives" que j'ai tenté d'identifier plus haut,

et je vous prie de croire, Monsieur le Consul Général, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Eric LUCAS**  
Martyr Administratif Français

# ANNEXE

**Tous les courriels de septembre 2020 (2 du Consulat et 2 de ma part) (+ 2 "non-vus", à la fin), plus mes notes personnelles suite à la réception (et la surprise) du premier courriel**

ESTEVEES Emmanuel

16/09/2020

À moi

Cher Monsieur Lucas,

Je suis navré que vous ne vous n'ayez pas pu vous rendre à notre rendez-vous de ce jour à 10h00 pour faire un point sur vos demandes.

Aussi, je tenais à vous signifier que les services de la chancellerie consulaire de Rio de Janeiro n'ont pas les compétences pour répondre à vos attentes et qu'il serait, peut-être, opportun de vous rendre en France afin d'être accompagné dans vos démarches par des structures spécialisées ou des organismes dédiés.

Je vous confirme que nos services restent à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches administratives qui sont de notre compétence (<https://br.ambafrance.org/Ce-que-ne-peut-pas-faire-votre-Consulat>).

En vous souhaitant bonne réception de ce message, cordialement,

**Emmanuel ESTEVES**

Consulat Général de France à Rio de Janeiro

Consul adjoint /chef de chancellerie

Av. Pres. Antônio Carlos 58 / 8

20020-010 – Rio de Janeiro – RJ

<https://riodejaneiro.consulfrance.org/-Francais->

En vert ci-dessous, mes notes personnelles du 16/09/2020 suite à l'étonnant courriel consulaire du même jour ci-dessus, dans le but de préparer une réponse par courrier (qui se trouve être la présente) :

Réponse à analyser.... Beaucoup, beaucoup de problèmes et d'incohérences...

- **A- RDV "de ce jour à 10h" :**

- Quel rendez-vous ??... → Dernière minute : mystère résolu (voir tout à la fin de la lettre)
- C'est pas un rendez-vous (puisque je ne suis même pas au courant). Un rdv c'est quand tous sont au courant et ont convenu de s'y rendre. Sinon, c'est une *proposition* de rdv. Ou une convocation.  
→ Ajout de dernière minute : OK pour l'oubli du mot "proposition". C'est pas grave, mais à première lecture c'est déroutant quand on n'est même pas au courant d'une chose présentée comme convenue ou au moins "sue".
- J'ai déjà expliqué que pas possible en présentiel – pourquoi n'en tiennent-t-ils pas compte ?
- Je dors le matin (c'est bien expliqué dans mes courriels de janvier)
- Covid-19 (normalement, les gens et les administrations ont ENFIN pris l'habitude de communiquer à distance)
- Droit de communiquer à distance, surtout en tant qu'autiste
- J'ai le droit d'être accompagné, mais mon ami travaille maintenant la journée sauf le mardi
- Je ne peux pas réfléchir aussi vite, je n'ai pas le temps de comprendre et de mémoriser tout ce qu'on me dit, et de répondre adéquatement. La preuve c'est que lors du dernier rendez-vous j'ai oublié de sortir mes notes des problèmes à régler (dont j'avais pourtant bien parlé par courriel) car la conversation a été immédiatement menée par vos soins, à votre façon, donc je n'ai pu que suivre, en m'exprimant certes, mais dans les limites d'un cadre posé
- En plus dans les rendez-vous "sociaux", je suis très gentil et je me fais "endormir" et on me fait dire ce qu'on veut, pour ensuite (parfois) s'en servir subtilement contre moi (comme l'idée selon laquelle j'ai surtout besoin de "soulager mes angoisses", ou encore que le 11 septembre serait le motif du refus de visa)
- M'obliger à venir dans un Consulat français, après tout ce que le MEAE m'a fait, et en étant demandeur d'asile, je suis vraiment bien gentil d'accepter, c'est complètement incohérent. A la rigueur des entretiens à domicile auraient peut-être pu (ou pourraient ??) être adaptés... Mais rien n'est plus possible dans l'antre de l'Hydre. Je suis demandeur d'asile, j'ai quitté la France, Consulats inclus, pour de bonnes raisons.
- Etc

- **B- Non-compétence pour aider :**

- Ils disaient le contraire en janvier
- Ce n'est pas ce qui est dit dans la lettre MEAE
- Donc que s'est-il passé ? Ai-je le droit de savoir ? Ou est-ce juste arbitraire et imposé ?
- 8 mois d'attente et de supplice de Tantale, pour un "finalement non", et sans explications ?
- Me convoquer à un RDV, me déranger, juste pour m'expliquer qu'on ne peut pas m'aider ? (en plus, dans ce cas, j'ai besoin de traces écrites pour les dossiers, donc rdv verbal ça va pas)
- Pourquoi "faire le point" si on ne peut pas m'aider ?
- " accompagné dans vos démarches par des structures spécialisées ou des organismes dédiés " : c'est-à-dire ? Faut-il vraiment des services "spécialisés en autisme" pour être accompagné ? En plus, ceux que j'ai essayés ne veulent pas.  
Les démarches, c'est d'abord pour mettre fin aux injustices. Donc c'est administratif et juridique. Dès qu'on leur parle de ça, ces services (spécialisés autisme) sont dépassés.  
En plus, les choses se font à distance (comme Autisme Info Service, comme le SAVS, où je n'ai jamais mis les pieds).
- SI j'ai besoin d'aide spécialisée autisme, alors il faut me dire où elle est. AIS n'a pas su me dire. Service-Public.fr non plus. Et tant d'autres.  
Mais est-ce que j'en ai vraiment besoin ? Et dans quelle mesure ? Qu'est-ce qui empêche le Consulat de m'aider dans mes démarches administratives ? (A aucun moment ils ne m'ont parlé d'aide juridictionnelle par exemple : c'est si difficile ?) Et est-ce que ce n'est pas plutôt eux qui ont besoin d'aide spécialisée pour comprendre mes demandes ? (donc avec un "référé autisme" dans chaque ministère, comme je le demande) – L'aide spécialisée que je demande, c'est de la "traduction" pour faire comprendre mes demandes, et pas une sorte de "rééducation" pour que je m'exprime différemment – mes phrases sont françaises et compréhensibles, conformes à la langue française, ce n'est pas à moi de subir je ne sais quel "apprentissage" pour changer cela, c'est à l'Administration de se débrouiller pour s'adapter en faisant un effort, chose que visiblement elle ne fait pas (preuves : ignorance de ce que j'explique).
- **C- Idée de l'aide en France :** (nombreux arguments) (+ problème des relations non-écrites)
- Ca n'a pas été possible en France jusqu'à présent (au contraire, plus je demande de l'aide et plus l'Administration se referme encore plus, parfois en me laissant sentir que je dérange), donc pourquoi diantre est-ce qu'un "retour en France" débloquerait les choses comme par magie ?
- Pas les moyens de payer un aller-retour juste pour voir la mine effondrée d'une assistante sociale, ni pour me battre pendant encore des années pour obtenir à nouveau un SAVS me déclarant au bout de deux ans de "feinte d'aide" que je ne "relève pas" d'un tel accompagnement
- Les discussions verbales (à distance ou pas) sont inutiles. Ce qui compte c'est l'écrit. Par exemple maintenant j'ai du mal à faire croire que tel et tel truc ont refusé de m'aider, car il y a peu de traces écrites. Et donc comme on ne me croit pas tellement, on me repropose encore de m'adresser aux mêmes trucs.

- Risque d'H.O. en France (même sans dangerosité ni autre motif sérieux : une simple décision née de l'imagination d'un psychiatre public suffit) : où est la garantie de la protection de ma liberté. Il n'y a aucune différence dans ma "psychologie" entre 1994 et maintenant, les psy peuvent même encore plus déclarer que je souffre de délire paranoïaque etc. et ça suffit pour enfermer.
- C'est absurde de se rendre en France (donc au cœur de la torture) juste pour y demander à nouveau une aide (jamais trouvée en plus de vingt ans) pour mettre fin à une torture alors que c'est un pays que l'on a fui parce que cette torture y était devenue insupportable.  
Me proposer un "retour vers l'enfer", ce n'est pas de l'aide.  
Ce dont j'ai besoin, c'est de "laver", de supprimer les derniers supplices qui me rattachent à la France, PAS de revenir pour me soumettre à nouveau au risque de n'importe quelle décision "imaginative" et arbitraire de n'importe quel fonctionnaire, pouvant se produire n'importe où n'importe quand, avec fatalement des conséquences négatives (au mieux mutisme, sinon erreur et pertes de temps, interdictions, blocages, exclusions, ou parfois séquestration, dépression, désespoir, ou pire) puisque c'est ce qui advient systématiquement dans ce pays quand on "n'entre pas dans les cases prévues".
- Je suis demandeur d'asile et vous le savez très bien.  
C'est "pour de vrai", c'est-à-dire qu'ici au Brésil le mécanisme intellectuel est exactement l'inverse de celui de l'Administration française, qui pose d'abord des beaux principes, et qui ensuite "imagine" qu'ils vont être appliqués "magiquement", parce qu'ils sont "censés" l'être ou "réputés" l'être ou "considérés" comme tels
- Quand on est demandeur d'asile, il faut un très bon motif pour justifier une sortie du Brésil, surtout pour aller dans le pays fui.  
Cela n'aurait aucun sens d'expliquer que je veux retourner en France, dans la torture et le risque d'HO, pour tenter de trouver une aide que je n'ai jamais pu trouver en 50 ans de présence.  
Ce serait là vraiment le signe d'une affection mentale me concernant.
- Ma demande d'asile, vous croyez que c'est une blague ou juste une provocation ?  
Je crois bien que je suis le seul Français (de parents français nés en France) à être demandeur d'asile dans le monde. Certains pourraient en sourire. Mais dans le futur, on verra.  
Force n'est pas synonyme de raison, au contraire.
- Il n'y a pas de meilleur moyen pour ruiner toute chance de succès d'une demande d'asile, que de demander à retourner dans son pays d'origine (et en disant vouloir une aide déjà amplement décrite comme n'ayant jamais été trouvée).  
Puisque vous savez que je suis demandeur d'asile, et puisque vous savez certainement ce que j'explique ici, on pourrait se demander dans quelle mesure les risques (affectant ma demande d'asile) sont intégrés (volontairement ou pas, consciemment ou pas) dans votre proposition de retour.  
Dans tous les cas, le fait d'ignorer ces risques c'est faire bien peu de cas de ma demande d'asile.  
Je comprends qu'elle puisse être embarrassante, mais malgré tout il me semble que l'Administration française ne devrait pas faire comme si elle n'existe pas.  
Surtout lorsqu'on est au Brésil, où le réflexe du "faire semblant", de feindre l'existence ou l'inexistence de quelque chose (si typique de l'Administration française), est forcément moins présent.  
Ignorer la réalité des situations rend difficile voire impossible la résolution des problèmes. Et après, on laisse entendre que tout est de ma faute, jamais de ceux qui décident, qui s'immiscent, qui bloquent, qui excluent, qui enferment, qui ignorent etc, c'est-à-dire l'Administration française quand on n'entre pas dans ses fades et rachitiques cases, et que l'on est donc soumis à l'appréciation, à l'humeur, à la

susceptibilité, à l'arbitraire d'un agent public, ceci conjugué au "principe de précaution", ce qui se traduit presque toujours (et d'autant plus en cas d'autisme) par des décisions impropres et injustes, pénalisant ou martyrisant l'utilisateur.

C'est pourtant simple à comprendre, mais évidemment il est toujours plus facile d'ignorer des vérités qui dérangent, et de s'abriter derrière la "puissance publique" (le "pot de fer"), tout en laissant entendre que c'est (encore et toujours) à l'utilisateur de faire des efforts pour s'adapter, ou, s'il est handicapé, pour être rééduqué pour afin de mieux se conformer à toutes ces injustices, absurdités, erreurs etc.

- Ce genre d'idées peut exister dans l'imaginaire des fonctionnaires, mais ce n'est pas adapté aux exigences de la réalité de la "vraie vie des gens" (en dehors des bureaux et des concepts administratifs).
- D'autant plus que tout peut et doit se faire par écrit.  
Donc la présence physique n'apporte rien, à part des risques (d'exaspération, donc d'enfermement arbitraire et expéditif s'il existe le moindre médesinge public (même – et surtout – le plus minable) dans les parages etc.).  
Quand on ne comprend pas quelqu'un, on l'enferme. Le plus fort ne met jamais en doute ses propres capacités intellectuelles, et attribue toujours l'incompréhension aux limitations supposées de l'autre. Tout ça n'a pas tellement changé depuis le Moyen-Age et l'Inquisition, la Terre plate et j'en passe. C'est la France administrative en 2020. Et ça se moque doucement de pays comme le Brésil. Un peu d'humilité ne serait vraiment pas un luxe.
- Etc.
- **D- "Ignorance" et absence de réponse à l'objet de mon courriel, pourtant très clair et détaillé : la demande de réponse à la question "qui ?"**

Comme expliqué dans mon message, encore une fois on me dit "c'est pas ici" sans pour autant m'indiquer précisément où m'adresser pour trouver au moins un interlocuteur de l'Administration et un service d'assistance socio-administrative qui accepte enfin de m'aider (qu'il soit spécialisé dans l'autisme ou pas, mais à mon avis il faudrait surtout qu'il ait des notions de droit administratif – or les services d'accompagnement "spécialisés autisme" (qui, en plus, sont gérés par des associations et qui donc ne sont pas les "services publics" que je demande) sont particulièrement désemparés quand on aborde un tel domaine).

Or le Consulat pourrait aider à cette démarche administrative qui est la recherche d'un service administratif. Il n'y a pas besoin d'être spécialisé en autisme pour cela.

L'accompagnement dans les démarches administratives, je ne crois pas qu'il consiste à dire "c'est pas ici, mais il faudrait peut-être voir ailleurs" (ça, c'est plutôt de l'ordre de l'exemple caricatural de certaines difficultés qui me sont proposées).

Par exemple, si la réponse à "quel est mon interlocuteur de l'Administration pour traiter des litiges avec l'Administration" est "le Consulat" ou "un tribunal administratif" ou "tel et tel ministère" ou que sais-je, le Consulat pourrait au moins faire l'effort de chercher et de me dire que ses recherches m'amènent à penser que tel et tel organisme (ministère etc.) ne peuvent pas correspondre à cette recherche d'interlocuteur, et qu'il continue à chercher.

Le principe est le même pour la recherche d'assistance socio-administrative : si le Consulat pense qu'il ne peut pas la fournir, il peut au moins chercher et me dire où elle se trouve.

Car si même un Consulat de France, faisait partie de l'Administration française, n'est pas capable de fournir des réponses précises concernant l'Administration française, comment pourrait-on sérieusement imaginer que moi, seul et sans aide, autiste, je vais y arriver, et avec la simple indication d'un "il faudrait peut-être voir ailleurs" ?

*(Pardon si je suis "trop logique", les psychiatres administratifs me l'ont souvent reproché, sans pour autant pouvoir prouver que j'avais tort.)*

Ca ce n'est pas de l'aide ni de l'accompagnement, c'est de l'exclusion plus ou moins expéditive.

Et quand elle est "signifiée" sans même fournir d'explications, alors elle apparaît comme arbitraire. Encore une fois.

Eric LUCAS <\*\*\*@gmail.com>

22:53 (il y a 1  
heure)

À ESTEVES

Monsieur

Merci pour votre courriel de ce jour (16/09/2020), que je découvre "par chance" maintenant car je n'ai pas la possibilité de vérifier toutes mes boîtes de courriel chaque jour (il n'y a que 24 heures dans la journée, et du travail par dessus la tête à cause des carences relatives à la gestion publique de l'autisme).

Vous y faites référence à un "rendez-vous de ce jour à 10h" dont j'ignore tout.

--> Est-ce que vous auriez la gentillesse de m'en dire un peu plus, s'il-vous-plaît ?

-> **La partie "dont j'ignore tout" est réglée (courriels pas vus, cf. fin de cette lettre)**

(Peut-être qu'il s'agit d'une confusion avec un autre dossier, car j'ai déjà expliqué plusieurs fois que je ne pouvais plus me déplacer pour tout ce qui est de la torture administrative française.)

Le 14/09 (avant-hier) j'ai rédigé une nouvelle LRAR à l'attention de votre Consulat (qui mentionne, entre autres, mon texte envoyé par courriel et contenu dans ce "fil").

Mais comme j'ai aussi rédigé une dizaine d'autres lettres similaires, à l'adresse d'autres organes publics français, et comme il m'en reste encore trois à terminer, je ne suis pas encore allé à la Poste. Ceci afin d'éviter la multiplication des sorties (et des contaminations). Je compte poster mes 11 ou 12 lettres demain le 17/09.

De ce fait, la lettre qui sera reçue par votre Consulat ne pourra pas intégrer votre courriel, puisqu'elle a été écrite avant.

Et je ne veux pas réouvrir l'enveloppe, tout comme j'imagine mal refaire entièrement cette lettre pour qu'elle tienne compte de ce que vous expliquez aujourd'hui.

En effet, c'est déjà assez épuisant comme ça, et je veux vraiment en finir demain avec cette série de lettres.

D'autant plus que pour étudier les éléments nouveaux que vous m'indiquez, cela va m'être difficile et prendre du temps.

J'ai bien noté ce que vous me signifiez ("[les services de la chancellerie consulaire de Rio de Janeiro n'ont pas les compétences pour répondre à vos attentes](#)"), et je compte donc ne plus revenir vers votre Consulat pour ce problème de torture administrative, sauf s'il y a une erreur ou un changement de positionnement de l'Administration française à ce sujet.

Cependant, vous comprendrez que je tiens tout de même à apporter, ultérieurement, des commentaires à votre présent propos, ce qui fera donc l'objet d'une nouvelle (et, espérons-le, ultime) LRAR à l'adresse de votre Consulat, peut-être dans une semaine ou plus, car en plus du temps nécessaire pour intégrer ce que vous dites, il va me falloir "digérer" et tenter d'accepter (ce qui semble impossible) ce nouveau refus administratif d'aide pour cause de non-compétence.

En ce qui concerne l'idée parfois imaginée par l'Administration française qu'elle pourrait subitement se mettre à m'aider sérieusement si j'apparaissais sur le sol national (ce qu'elle n'a jamais pu ou voulu faire en vingt ans), j'apporterai toutes les précisions utiles dans ma future lettre en question, qui naturellement viendra hélas "enrichir" ce dossier relatif aux demandes d'assistance socio-administrative nécessitée par un citoyen français pour réduire des supplices dispensés par l'Administration française.

Ce sont des choses beaucoup trop sérieuses pour être discutées verbalement.

Je ne sais pas comment ni pourquoi l'Administration française devrait être "cordiale" quand il s'agit d'évoquer ces supplices et son impossibilité d'aider, et pour ma part je vous adresse mes respectueuses salutations.

Eric LUCAS

P.S.

Pardon pour ce rajout (comme je l'ai dit, votre réponse va nécessiter du temps pour être "intégrée" et "digérée"), mais j'ai juste une question, ou plutôt deux, pour clarifier.

1- Concernant le lien <https://br.ambafrance.org/Ce-que-ne-peut-pas-faire-votre-Consulat> la liste affichée ici semble contenir moins de choses que le document imprimé que vous m'avez donné.

Concernant tout ce qui est relatif aux relations avec la France, elle mentionne uniquement les questions d'état-civil et de rapatriement.

--> Est-ce que c'est une liste exhaustive, ou non-exhaustive ?

*(Je ne fais pas une "fixation" sur votre Consulat, et - comme j'ai déjà dit - je suis navré de vous ennuyer avec tout ça, je pense que quand un fonctionnaire est nommé à Rio ce n'est pas par punition et cela m'ennuie de gâcher un peu cela mais "ce n'est pas moi qui ai commencé" et j'ai le droit de me défendre contre les sévices administratifs, et le droit de chercher et de trouver au moins UNE solution, donc je suis obligé de rechercher méthodiquement, en m'en tenant aux textes. J'espère que vous le comprenez.)*

2- Concernant l'assertion "[les services de la chancellerie consulaire de Rio de Janeiro n'ont pas les compétences pour répondre à vos attentes](#)" et son apparente contradiction avec "[le Consulat Général de France à Rio de Janeiro est compétent pour vous accompagner dans vos démarches administratives françaises](#)" (J.C. Marfaing, 22/10/2019), vous comprenez que j'ai besoin de comprendre plutôt que de subir les décisions (ou les déclarations) administratives, donc j'espère que vous pourrez et voudrez bien au moins me dire :

2a- s'il y a eu un changement entre la déclaration de M. Marfaing (confirmée par les vôtres en janvier 2020 et non-infirmée par votre courriel quelques mois plus tard), et si oui lequel ;

2b- ou si, plutôt, votre Consulat considère que "[mes] attentes" sont une chose sensiblement différente de "[m'] accompagner dans [mes] démarches administratives françaises", et dans ce cas, quelle serait cette différence ;

2c- et/ou s'il y a autre chose.

Dans cet espoir, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Eric LUCAS

À moi

Cher Monsieur Lucas

Afin de vous éclaircir un peu plus sur mon précédent message, je vous confirme que le document papier que je vous ai fourni lors de notre entrevue correspond bien aux éléments en ligne.

Néanmoins, des points sur les questions d'aides financières du type CCPAS et d'obtention de carte de séjour avaient été rajoutés.

Je reste convaincu qu'il serait opportun de vous rendre en France afin d'être accompagné dans vos démarches par des structures spécialisées ou des organismes dédiés.

Ce consulat reste à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches administratives qui sont de notre compétence.

En vous souhaitant bonne réception de ce message, cordialement

**Emmanuel ESTEVES**

Consulat Général de France à Rio de Janeiro

Consul adjoint /chef de chancellerie

À ESTEVES

Monsieur le Consul Adjoint

J'aimerais vous remercier pour vos nouveaux efforts pour essayer de me répondre, en regrettant les désagréments.

Etant donné que vous n'avez pas répondu à **mes interrogations relatives au mystérieux "rendez-vous de ce matin à 10h" [1]** (qui semble me concerner donc j'imagine que je pourrais - et devrais - en savoir un peu plus) et au **changement non moins énigmatique entre "le Consulat est compétent" et "le Consulat n'est pas compétent" [2]** (incompréhensible sans explications), je ne puis que réitérer l'expression de ma perplexité, et de ma conviction que l'utilisateur devrait recevoir des explications lui permettant de comprendre les décisions administratives le concernant (même si vous pensez que je n'ai pas les capacités pour les comprendre), **dans l'espoir renouvelé de réponses de votre part à ces sujets.**

Comme vous le savez bien, je cherche depuis plusieurs années :

1- "au moins un interlocuteur de l'Administration" (puisqu'il est impossible de résoudre les problèmes sans dialogue, et impossible de dialoguer sans interlocuteur), ce qui semble correspondre assez bien au rôle d'un Consulat (**sinon, eh bien je demande encore et toujours qu'on me dise "QUI ?" [3]**) ;

2- une "assistance socio-administrative" permettant de m'accompagner dans les démarches administratives concrètes visant à obtenir - notamment - justice et respect de mes droits (c'est à dire la cessation et la résolution des injustices que je ne cesse d'exposer) ;

3- et, lorsque cela est nécessaire (et si cela existe...), une assistance spécialisée susceptible de "traduire" ou de favoriser la compréhension de mes demandes par les organes administratifs (comme le vôtre) : ici vos réponses montrent que, concernant votre Consulat, une telle assistance est devenue nécessaire, et ce n'est pas à moi de la trouver puisque précisément j'ai passé des années à la chercher, et puisque précisément cela fait partie des choses que j'ai l'honneur de vous demander au titre de l'assistance

sociale ordinaire (nécessaire pour trouver l'assistance spécialisée) : vous comprenez bien que si même pour un Consulat de France, faisant partie de l'Administration, il n'est pas possible de trouver où se cache une telle assistance socio-administrative spécialisée, ce n'est certainement pas moi, pauvre usager autiste désemparé et en quête à ce sujet depuis tant d'années, qui vais la trouver, par le simple miracle du retour dans un pays qui n'a jamais donné de résultats à ce sujet.

En ce qui concerne votre préoccupation relative à ma compréhension de votre conseil m'invitant à "[me] vous rendre en France afin d'être accompagné dans [mes] démarches par des structures spécialisées ou des organismes dédiés", je tiens à vous rassurer : j'ai bien lu, compris, et tout particulièrement noté cette idée, d'autant plus qu'à mon humble avis elle est assez révélatrice du malentendu profond qui préside à nos (tentatives de) relations.

**J'aimerais savoir si vous êtes intéressé pour connaître les nombreux arguments qui démontrent clairement que cette idée n'est pas pertinente [4]** (pardon de le dire), ou si vous préférez vous en tenir uniquement au jugement que vous vous êtes forgé à ce sujet sur la base d'éléments fragmentaires et d'autres idées (erronées) communément véhiculées, sur l'autisme notamment.

A ce sujet, il me semble important de relever que si votre choix est celui du paradigme d'une Administration qui sait toujours tout mieux que l'utilisateur, et dont les décisions (ou idées) sont fatalement éclairées, infaillibles, inébranlables et irrévocables, alors cet épisode constituera un nouvel exemple des décisions (consulaires, médico-administratives, préfectorales...) qui sont les causes des supplices qui me sont infligés. (A noter tout de même qu'ici les conséquences semblent beaucoup moins dramatiques que pour les autres "idées" administratives qui ont en partie ruiné ma vie, celle de mon ami et même, dans une certaine mesure, celle de ma famille proche.)

Qu'on me permette de trouver dommage l'absence de dialogue (par écrit évidemment), et la survenue, encore une fois, de décisions basées sur des "idées administratives" selon moi non pertinentes (et c'est facile à prouver concernant le concept des "moyens spécialisés disponibles en France"), et ce alors qu'aujourd'hui, en 2020, on a pourtant tout l'historique et toute la "documentation" (mes explications écrites) qui aurait permis, si cela avait été lu ou du moins compris, d'éviter de reproduire encore un problème similaire (même mineur).

Je peux comprendre qu'il puisse être difficile pour certains services (comme un Consulat) de vraiment "intégrer" intellectuellement les problématiques dont il est

question ici, mais justement : puisque vous avez eu l'idée d'un secours par la France, c'est bien là une occasion (d'essayer) de mettre en oeuvre l'obligation d'accessibilité et d'équité (cf. par exemple la CDPH - applicable en France comme au Brésil).

En effet, l'idée de renvoyer (ou d'orienter) un usager vers je ne sais quelle "structure spécialisée" au lieu de chercher à apporter des aménagements raisonnables est malheureusement très classique et même "automatique" (comme on le voit ici), et je ne vais pas développer car ce serait fatigant pour tous.

Mais c'est en abordant les problèmes qu'on peut les résoudre, et améliorer "le système". Or il se trouve que récemment j'ai reçu une réponse (écrite) du Secrétariat Général de la Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement, qui me confirme qu'il y a bien un "référént autisme" dans chaque Ministère (rôle parfois tenu par un "référént handicap"), auprès duquel - putativement - vous pourriez demander de l'aide.

Il se peut que cette information soit erronée, mais la moindre de choses serait de vérifier, et vous êtes le mieux placé pour cela.

En procédant ainsi, par "construction" plutôt que par "exclusion automatique au loin", on peut arriver à comprendre puis à résoudre les situations.

Compte tenu de toutes les souffrances qui ne serait jamais arrivées si l'autisme avait été pris en compte par votre Ministère, vous comprenez à quel point il semble important que vous puissiez procéder aux vérifications nécessaires (relatives à l'existence d'une sorte de "support" administratif - dans votre Ministère ou ailleurs - en cas de présence d'un usager autiste), et que vous puissiez **bien vouloir m'en informer [5]**.

A noter : Il n'est nul besoin qu'une personne se rende dans quelque structure spécialisée de quelque pays que ce soient pour qu'une Chancellerie consulaire procède à des vérifications "techniques" et en informe l'usager (même si elle croit que celui-ci n'est pas en capacité de comprendre et a besoin d'aller se faire aider en France pour cela : ça c'est de l'ordre des "suppositions", qui à mon humble avis n'ont pas vraiment leur place dans la Diplomatie française).

Enfin - et pardon si c'est un peu long - j'aimerais aussi insister sur le fait qu'il n'est nul besoin non plus, en 2020 et d'autant plus avec l'expérience de la pandémie, de se déplacer pour travailler efficacement et diligemment sur les sujets dont nous parlons (ou dont je parle) depuis votre arrivée à Rio.

J'en veux pour exemple le fait que j'ai conseillé pendant assez longtemps la HAS et l'(ex-)ANESM, en tant que membre du Groupe de Pilotage de la Recommandation de bonnes pratiques pour les autistes adultes, et que pourtant je n'ai jamais mis les pieds dans leurs locaux ni rencontré personne de chez eux en présentiel.

Si on peut effectuer des travaux aussi importants (des petits morceaux de mes textes écrits figurent dans la Recommandation, et je peux en apporter la preuve) depuis la Sibérie, le Kazakhstan, les Emirats, ou des villages perdus dans la montagne au Népal

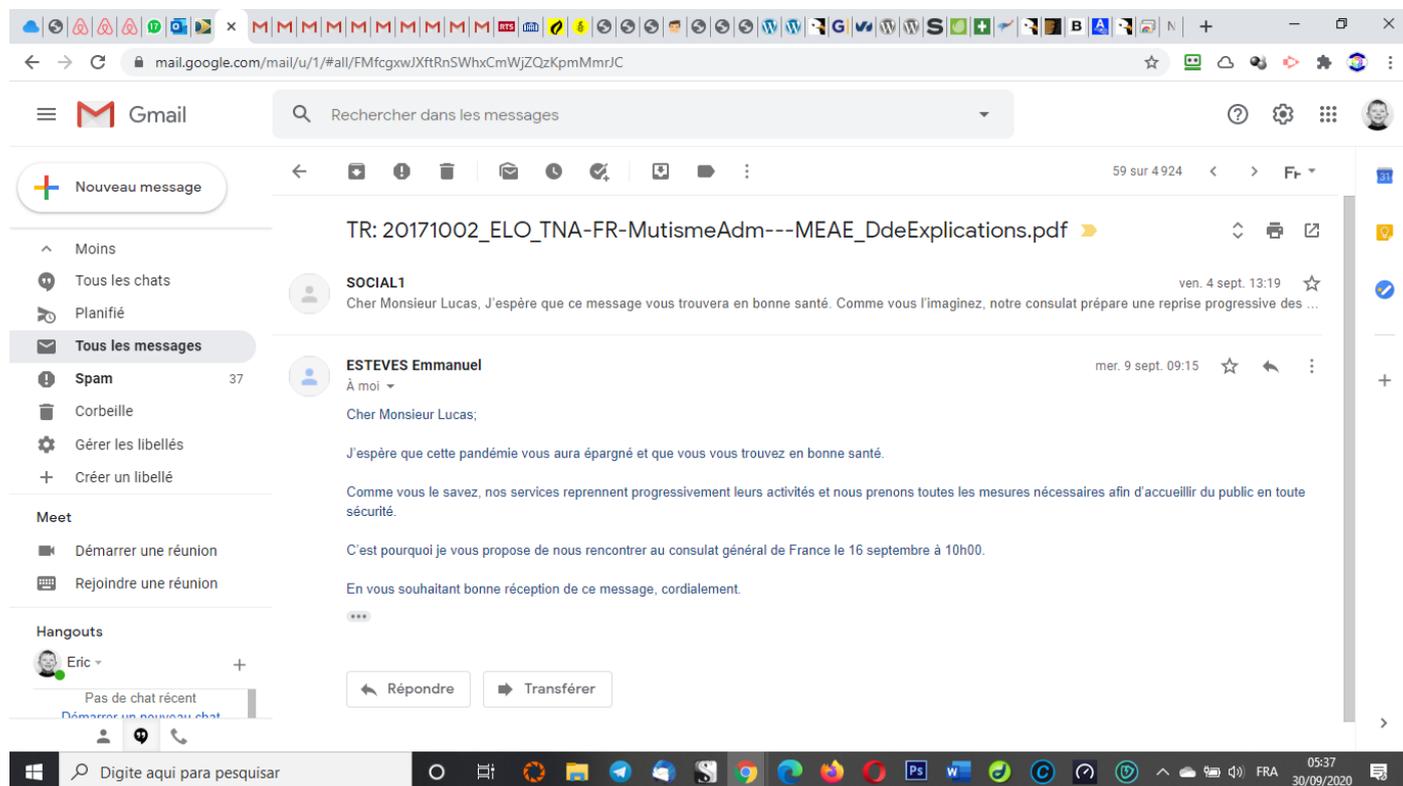
(comme je l'ai fait), alors je ne vois vraiment pas à quoi servirait un déplacement en France pour que j'aie vu une structure spécialisée ou un organisme dédié pour lui parler des difficultés consulaires.

En déplorant cette situation et en n'ayant pas d'autre choix - dans le cadre des efforts que tous doivent fournir pour le respect des droits des personnes handicapées en général - que de **vous inviter à nouveau à bien vouloir répondre aux quelques questions simples et factuelles mentionnées plus haut ([1] à [5])**, je vous prie de croire, Monsieur le Consul Adjoint, à l'assurance de ma parfaite considération.

Eric LUCAS  
Martyr Administratif Français

## Résolution du mystère de la proposition de rendez-vous

En faisant une dernière vérification des courriels reçus grâce à une recherche par mots clés, je remarque une ligne en "gras" (donc, non-lu) et je découvre non pas un mais deux courriels de votre part me proposant le fameux rendez-vous...



J'avais évidemment déjà bien cherché dans ma boîte de réception, mais ce "fil" était archivé, sans que je puisse me l'expliquer, ce qui est fort regrettable.

**J'en suis vraiment désolé et je vous prie d'accepter mes excuses.**

Cependant, d'une part il aurait été possible que je ne remarque pas votre message (j'ai beaucoup de comptes de courriel, et j'essaie de rester sous la barre des 28000 non-lus au total), et d'autre part, de toutes façons je n'aurais pas pu venir, pour diverses raisons évoquées dans la présente.

Et dans tous les cas, si j'avais vu vos courriels je vous aurais immédiatement répondu, bien sûr, ne serait-ce que pour éviter de bloquer (ou "préserver") inutilement une plage horaire.

Mais c'est gentil de m'avoir au moins proposé malgré tout, et je suppose qu'avec la charge de travail il vous a échappé que je ne pouvais plus procéder autrement que par écrit et à distance.

En ce qui concerne vos souhaits de bonne santé, je vous remercie ; si je n'étais pas aussi confus au sujet de ce problème de courriel (qui n'est pas de ma faute mais assurément en rien

de la vôtre) j'oserais presque ajouter que je crois que je n'ai jamais été en aussi bonne santé (comprendre : depuis que j'ai quitté la France).

Je vous en souhaite autant, ainsi qu'à tous vos collègues, et déplorant très sincèrement tous les malentendus et les aspects désagréables et fatigants (pour tous) de mes tentatives, lesquelles résultent des errements d'autres fonctionnaires, conjugués à l'absence de prise en compte correcte du handicap et notamment de l'autisme par l'Administration française.

Sans ces problèmes, j'aimerais pouvoir être fier de mon pays d'origine (comme mon cousin Yvon Lucas, Général 2S de Gendarmerie à la Réunion), et heureux de rendre visite au Consulat sans ternir votre séjour au Brésil (par exemple pour un renouvellement de passeport), mais les erreurs, l'obstination et l'arrogance de l'Administration française en général font que des "innocents" doivent payer pour les fautes des autres, qui seront protégés à vie par votre système du "pot de fer contre pot de terre", bien hypocrite et ce n'est pas votre faute.

La moindre des choses que je puisse faire est de tenter de me défendre, même maladroitement, et quoi qu'on fasse ça ne peut pas être agréable puisqu'il s'agit en somme de deux camps opposés, ce qui est totalement absurde (cf. notion de "service public") et donc parfaitement "abominatif".

Toutes les pensées du genre "c'est moi qui divague parce que je suis autiste" peuvent être balayées sans problèmes (mais ça prendrait du temps...), d'ailleurs chez les activistes de l'autisme et du handicap nous y sommes hélas habitués : cela relève de ce que j'appellerais "l'Imaginisation" (pardon).

Une fois qu'on a (à peu près) compris le mode de fonctionnement administratif, on ne peut pas vous en vouloir pour tous ces malentendus (*puisque'il n'y a aucune malveillance – sauf quand les gens finissent par être trop "agacés" et développent du ressentiment*), mais nous – les différents, les irréductibles ayant le droit de l'être - devons malgré tout défendre notre droit à la différence et aux aménagements raisonnables, notre droit de refuser la mutation progressive de l'Humanité vers "Le Meilleur des Mondes" d'Aldous Huxley, et lutter contre cela, ce qui peut difficilement être agréable.

Défendre cela, c'est aussi défendre (dans une modeste mesure, certes) la "naturalité" de l'espèce humaine et la "naturalité" de la vie en général, ce qui devient de plus en plus indispensable (cf. Autistan.Life).

Si seulement l'Administration française (en général) voulait bien arrêter de me mettre des bâtons dans les roues, ce serait utile pour tout le monde, même si c'est un travail de fourmi.

Hélas, pour paraphraser et "mixer" deux citations célèbres, je dirais que, pour l'Administration française,

"Si c'est absurde, c'est déjà fait ; et si ça peut être aggravé, ce sera fait sans faute".

"Vive la France, vive la République" .....

Merci.

-----

Cette nuit j'ai fait un nouveau cauchemar par rapport au visa. A cause de la rédaction de cette lettre bien sûr.

Ce serait trop horrible à raconter (et en plus ça ne sert à rien puisque l'Hydre n'est pas sensible à la détresse humaine), mais en résumé mon ami était ENCORE en train de faire une nouvelle demande de visa, dans son pays. Tout avait changé dans sa ville ; ses sœurs (que j'ai connues toutes petites) étaient mariées, etc., mais *lui* en était encore à "galérer" dans un "cauchemar visa" (comme pendant presque 4 ans) : lui comme moi nous sommes définitivement damnés pour avoir osé croire en la France (quand on n'entre pas dans les "cases prévues").

D'ailleurs, je suis certain que si mon ami n'était pas venu en France sans visa début 2006, eh bien maintenant en 2020 le MEAE continuerait encore à refuser les visas, malgré toutes les preuves qu'on pourrait donner (notamment par rapport à l'autisme et à la notion de soutien de vie, ou sinon, simplement en vertu de "l'atteinte disproportionnée à la vie privée et familiale"). Evidemment personne ne pourrait demander un visa pendant 18 ans, car déjà 4 ans c'est un calvaire innommable (la preuve : j'en cauchemarde encore, comme si ce n'était pas fini, et finalement ce n'est pas vraiment fini puisque le MEAE n'a jamais donné de visa donc le refus cruel et injuste est toujours en vigueur).

Et tout ça, comme toujours, parce qu'au moins un fonctionnaire a été vexé par mes multiples lettres de désespoir et de demandes de justice accompagnées de plein de justifications et d'explications, à partir du premier refus.

Pareil que pour la séquestration médico-administrative (médesinges froissés par mon exigence exaspérée pour "trouver une solution" à mes problèmes, alors que je croyais avoir droit à des "soins" (ou au moins à une "étude" sérieuse) et sans savoir qu'on a juste le droit de se soumettre à leurs décisions et à leur imagination pathétiques et – j'insiste – minables).

Pareil, en 2014, avec le "petit chef" préfectoral (plus petit que minable, caricatural), alors que j'avais été extrêmement prudent mais qu'au bout de plusieurs mois de "torture de l'attente" (encore !), et en étant, mon ami comme moi, dans la plus noire détresse (SDF pour moi et suicidaire pour lui), j'avais, dans le désespoir, osé solliciter le Délégué du Défenseur des Droits, lequel avait naïvement demandé (pourtant très poliment) au "petit chef" s'il pouvait nous répondre : c'en était trop, crime de lèse-fonctionnaire (comme toujours), ego froissé, donc basse vengeance avec des "arguments à deux balles" (ici, un odieux prétexte d'une incompréhensible demande "d'attestation CAF" que j'avais oubliée après avoir demandé par courriel de quoi il s'agissait, naturellement sans recevoir de réponse (*ce qui explique entre autres pourquoi je dois désormais tout faire par LRAR*). Insupportable vexation d'une demande de réponse (et de justice) au bout de plusieurs mois auprès d'un "cow boy" de l'Administration infallible, outrage valant largement une obligation de recommencer à zéro, pour au moins 5 ans (*et c'est toujours en cours et mon ami ne tient plus que par un fil à la vie*), tout le parcours du combattant des demandes de carte de séjour annuelles comme depuis 2006, ET en plus en attendant pendant presque deux ans (2014-2015) dans les "limbes administratives" que Sa Majesté Monsieur le Collègue Petit Chef du nouveau département daigne faire quelque chose (ce qui fut enfin fait "comme par magie" suite à un de mes courriels désespéré au Chef de Cabinet du Préfet, ce qui prouve que la notion du "pas possible" est administrativement élastique, et que j'ai raison d'écrire un peu partout dans l'espoir de trouver "un humain" capable d'amadouer un peu l'Hydre et le système de "solidarité entre

collègues" pour couvrir les erreurs : le fonctionnaire a toujours raison, l'usager est un veau sans cervelle et toute tentative de contestation ou pour montrer que ce n'est pas vrai doit donc être matée, c'est une sorte de religion d'Etat ou de "terrorisme administratif" appliqué aux plus faibles, aux "marginiaux", ceux qui ne font partie d'aucun "groupe social" qui pourrait avoir une influence. C'est ce que j'appelle "la loi des plus forts car plus nombreux".  
"Normal" n'est pas synonyme de "juste", loin s'en faut.

Finalement, on me fait payer extrêmement cher mes tentatives "autistiques" pour communiquer et pour obtenir justice, et d'un autre côté le système se prétend juste ("Liberté, Egalité, Fraternité" ... peut-être, mais pour les "normaux et soumis" alors), et il reproche aux autistes d'être généralement mutiques, alors que dès qu'on dit que le roi est nu l'Administration est le mutisme incarné, et butée au possible...

C'est la France...

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS  
As: 50300270 - AC COPACABANA  
RIO DE JANEIRO - RJ  
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524  
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 01/10/2020 Hora.....: 16:44:51  
Caixa.....: 98100927 Matrícula..: 89520904  
Lancamento.: 049 Atendimento: 00042  
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1889491928

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
CARTA REGISTRADA A	1	16,65+
Valor do Porte(R\$)...	3,95	
Cep Destino: 20020-010 (RJ)		
Peso real (G).....	95	
Peso Tarifado:.....	0,095	
OBJETO=>>> JU823472172BR		
REGISTRO A VISTA....	6,35	
AVISO DE RECEBIMENTO:	6,35	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 16,65

Valor Declarado não solicitado(R\$)  
No caso de objeto com valor,  
utilize o serviço adicional de valor declarado

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$):	16,65
VALOR RECEBIDO(R\$)=>	16,65

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento paralisado, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>  
ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios  
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete  
deste comprovante, para eventual contato com  
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.07

20200930\_ELO\_ICAMDAAD---FR-MEAE-Consultat-BR-RJ\_Nouvelles-explications-pour-diminuer-difficultés-consulaires...